mercredi 6 juillet 2005

Obstination libérale

Apparemment, les gouvernements français et anglais sont en conflit depuis l'échec du récent sommet européen, conflit symbolisé d'un côté par la politique agricole commune, de l'autre par le «chèque» britannique. Les petites phrases fusent sur les deux rives de la Manche.

Quand on y regarde de plus près, le conflit est moins évident qu'il y paraît. En effet, les deux pays, comme beaucoup d'autres, refusent d'accroître le budget européen pour aider les nouveaux pays de l'Union, la solidarité n'étant guère compatible avec la libre concurrence. Sur les orientations dans le domaine social, il faut aussi chercher pour trouver les différences.

Ainsi, la semaine dernière a eu lieu à Londres une rencontre entre une délégation syndicale internationale et le Premier ministre britannique, Tony Blair, qui va présider aux destinées de l'Europe pour six mois.

Sur les questions relatives à ce qu'on appelle communément l'Europe sociale, M. Blair a notamment souligné que ce qui était indispensable en Europe, c'était plus de flexibilité dans le travail, notamment pour faire face à la concurrence de la Chine et de l'Inde.

Quand le gouvernement français veut mettre en place un nouveau contrat de travail précaire, quand il remet en cause les institutions représentatives du personnel, que fait-il d'autre sinon accroître la précarité et la flexibilité au travail?

Là où il y a encore quelques semaines le gouvernement s'était engagé à «recodifier» le Code du travail à droit constant, force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, en particulier, dans un premier temps, pour les travailleurs des PME et TPE. De fait, le gouvernement est en train de nettoyer au karcher le Code du travail. Comment s'étonner, dans ces conditions, que le patronat se trouve incité à en rajouter. C'est ce qu'il a fait la semaine dernière à l'UNEDIC où, face à une demande des cinq confédérations de relever de 2% les allocations chômage il a opposé un veto, se positionnant pour l'absence de revalorisation.

Non seulement un chômeur indemnisé par le régime d'assurance-chômage est un travailleur qui a été licencié, non seulement il a une chute de son revenu, mais il n'aura même pas le maintien du pouvoir d'achat de ses allocations!

Ce doit être cela l'entreprise citoyenne!

Gouvernement et patronat se retrouvent aujourd'hui pour mépriser la classe salariale.

Dans la même logique, le gouvernement a refusé de donner un coup de pouce au SMIC au 1er juillet 2005.

Au total, ce sont maintenant 3,3 millions de salariés qui sont aujourd'hui au SMIC, c'est-à-dire 15% de la population salariée, taux jamais atteint jusqu'à ce jour. C'est bien la preuve que les employeurs ne veulent plus respecter une hiérarchie salariale, alors qu'ils bénéficient en plus d'exonérations importantes de cotisations sociales.

De plus en plus, les employeurs font supporter aux salariés et aux citoyens la précarité, le chômage et la dégradation des conditions de travail. Ils sont de moins en moins socialement responsables.

Une partie du coût de la précarité est transférée au régime d'assurance-chômage.

Seuls 40% des demandeurs d'emploi sont indemnisés par l'UNEDIC.

La dégradation des conditions de travail dégrade la santé des salariés et pénalise de plus en plus les comptes de l'assurance-maladie.

Les exonérations pèsent, quant à elles, lourdement sur les recettes de la Sécurité sociale.

Une rencontre au niveau de la Confédération européenne des syndicats (CES) a pu confirmer que cette logique est en vigueur dans l'ensemble de l'Europe. Raison de plus pour exiger – ce que nous avons fait – un comportement tant de résistance qu'offensif au niveau de la CES. Nombre de camarades des dix pays entrés en

mai 2004 se sont d'ailleurs plaints des comportements asociaux d'entreprises françaises, qu'elles soient d'ailleurs privées ou publiques. Elles jouent sur le dumping fiscal et social.

Les camarades slovènes, eux, ont expliqué comment le système de retraites avait été complètement privatisé.

L'obstination libérale est socialement et démocratiquement suicidaire. Ne pas le voir et le comprendre est coupable.

Dans un tel contexte, le syndicat a une responsabilité particulière: faire changer le cours des choses en restant un syndicat. C'est dans cet esprit que nous rencontrerons cette semaine tous les groupes parlementaires.

Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait, et agir en conséquence.

Notre détermination est sans faille.

J.C. MAILLY

Secrétaire Général de la CGT-FO